

Commission de Suivi de Site (CSS)
Sanofi
commune de Sisteron
réunion du 14 novembre 2023
- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 26 OCTOBRE 2023

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

DEMIGUEL Marie-Paule	SOUS-PREFETE FORCALQUIER	Présente
GALLY Angel	SIDPC	Présent
	ARS	
BRUNAUX Antoine	DREAL	Présent
	DDT 04	
	DESPP	Représenté

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

SARDELLA Laurie	CONSEILLER DEPARTEMENTAL	
TEMPLIER Jean-Pierre	COMMUNE DE SISTERON	Présent
CLARES Patrick	COMMUNE DE SISTERON	Présent
LAUGIER Nicolas	COMMUNE DE SISTERON	Représenté
JACQUEMART Vincent	COMMUNE DE VAL BUËCH-MEOUGE	
GAY Robert	CC DU SISTERONNAIS-BUËCH	

COLLEGE « EXPLOITANTS »

ETIENNE Martial	SANOFI	Présent
MORAND Chrystel	SANOFI	
NIEL Clément	SANOFI	Présent
DUTAL Stéphane	SANOFI	Présent
LAGIER Cédric	SANOFI	Présent

COLLEGE « SALARIES »

AILLAUD Gautier	SANOFI	Présent
BERTORELLO Samuel	SANOFI	Présent
DI FURIA Julien	SANOFI	Présent
GALLOIS Emmanuel	SANOFI	
PONCET Pierre	SANOFI	Présent
RAZ Johan	SANOFI	Présent
VEYRET Ludovic	SANOFI	Présent

COLLEGE « RIVERAINS »

MAGNAN Paul		
MAGNAT Fabrice		
COMBAS Alexandre		Présent
AUDE Alain		
SALDINARI Cédric		
Non nommé		

« PERSONNES QUALIFIEES »

TREGLIA Mélanie	CYPRES	Présente
NIRONI Stéphane	SDIS 04	Présent
COSMAS Claudine	DASEN	Présente

« AUTRES PERSONNES NON DESIGNÉES »

GUILLOIS Vincent	DIRECTEUR DE MERCEDES DAGA	Présent
------------------	----------------------------	---------

QUORUM

Quorum : 15 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 20 (deux-tiers des présents ou représentés)

NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES

COLLEGE ÉTAT (210 VOIX/ PERS.) :	3 PRESENTS - 1 POUVOIR / 6	740 VOIX / 1260 VOIX
COLLEGE COLLECTIVITES (210 VOIX/ PERS.) :	2 PRESENTS - 1 POUVOIR / 6	630 VOIX / 1260 VOIX
COLLEGE EXPLOITANT (252 VOIX/ PERS.) :	4 PRESENTS - 0 POUVOIR / 5	1008 VOIX / 1260 VOIX
COLLEGE SALARIES (180 VOIX/ PERS.) :	6 PRESENTS - 0 POUVOIR / 7	1080 VOIX / 1260 VOIX
COLLEGE RIVERAINS (210 VOIX/ PERS.) :	1 PRESENT - 0 POUVOIR / 6	210 VOIX / 1260 VOIX

TOTAL : 17 PRESENTS = 16 = MEMBRES - 2 REPRÉSENTÉS (SOIT 3768 VOIX) SUR 30 MEMBRES (6300 VOIX).

La commission de suivi de site peut délibérer valablement.

La réunion débute à 9h10.

L'accueil est fait par Madame la Sous-Préfète.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 27 OCTOBRE 2022

Un vote est demandé pour l'adoption du compte-rendu de la dernière CSS ; il n'y a pas opposition, et pas d'abstention :

Résolution :

Le compte-rendu de la commission de suivi de site du 27 octobre 2022 est approuvé.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 3768

BILAN 2022/2023 DE LA SOCIETE SANOFI

M. Etienne présente un diaporama (en annexe).

Quelques précisions :

Diapo 2 : Le GPS3i est un outil digital.

Diapo 3 : Cette année les « stop sécurité » portaient sur le thème des barrières.

Diapo 5 : Les accidents de travail que nous avons sur site sont en majorité liés aux mauvais gestes et aux mauvaises postures.

Diapo 6 : RECA = Cuve de déchets

L'événement du 03/2023 du disjonction de cellule a fait suite à un arc électrique. Les incidents sont traités en CSE.

Précision de Monsieur Veyret : L'événement du 01/2023 concernant l'épandage de Phénothiazine a eu lieu au bâtiment 407 et non au bâtiment 204 comme indiqué dans le diaporama.

Diapo 7 :

Précision de Monsieur Aillaud : Lors de l'incident de mai 2023 il s'agissait d'une chute de plaque métallique et non de caillebotis.

Monsieur Raz : L'incident du bâtiment 207 n'était pas qu'un simple épandage.

Monsieur Poncet : Le chlorure de Méthylène a été projeté sous forme liquide mais est toujours volatil.

Madame la Sous-Préfète : Ces incidents ont-ils eu des effets à l'extérieur du site ?

Monsieur Brunaux : Non.

Madame la Sous-Préfète : Lors de la prochaine CSS il serait intéressant de présenter un graphique représentant l'évolution du nombre d'incidents.

Monsieur Poncet : Il y a eu une forte évolution des incidents, en effet nous sommes passés de 10 à 18 incidents en un an. Il s'agit d'incidents potentiellement graves. Que mettez-vous en place pour réduire leur nombre ?

Monsieur Niel : Nous mettons en place un plan d'action correctif pour chaque incident qui s'est produit. Cela s'étend à tous les équipements potentiels. Nous augmentons la présence d'agents sur le terrain, et faisons remonter les signaux faibles.

Monsieur Veyret : Beaucoup d'incidents se produisent au niveau du bâtiment 207, nous avons alerté la direction à ce sujet.

Sur votre présentation les quantités déversées lors des épandages n'est pas mentionnée, sur le DCM par exemple c'était 740kg, ce qui est conséquent. Sur l'éthanol c'était 200 litres, heureusement qu'il n'y a pas eu d'étincelle. De plus tous les incidents ne sont pas répertoriés dans votre présentation. Avoir un épandage de 740 kg de produits sur une vanne que l'on a oublié de fermer, ce n'est plus possible. Si nous ne nous reprenons pas en main il va y avoir un accident.

Nous constatons également qu'il y a de plus en plus d'accidents du travail. Nous avons besoin de formations aux différents postes de travail or la part d'intérimaires ne cesse d'augmenter et la situation devient compliquée à gérer voir dangereuse.

Monsieur Etienne : Nous avons un plan d'action épandage, pour éviter les défaillances techniques le risque est pris en compte et intégré.

Monsieur Lagier : Parmi les améliorations proposées nous souhaitons mettre tous nos détecteurs en fixe pour ne pas engager du personnel sur détections lors des épandages.

Diapo 9 : Nous allons faire en sorte que chaque établissement puisse prendre des mesures concernant les risques de chute.

Diapo 12 : Le SDIS 04 et le SDIS 05 viennent s'entraîner chez nous et nous nous irons nous entraîner chez eux.

Monsieur Veyret : Combien y-a-t' il d'ESI.

Monsieur Laquier : Nous avons 86 ESI sur site.

Monsieur Veyret : Donc ça décroît, les ESI sont surtout recrutés chez les personnes en CDI, ces dernières étant en baisse constante, il n'est pas surprenant de constater une baisse du nombre d'ESI.

Monsieur Aillaud : De plus, les ESI sont seuls pour assurer la sécurité du site de septembre à janvier.

Monsieur Veyret : J'ajoute également que certaines opérations ne peuvent pas être lancées sans la présence d'ESI. Qu'allez-vous faire pour remédier à cette baisse des ESI ?

Monsieur Etienne : concernant les manœuvres ne pouvant être effectuées en réalité le dispositif associant un ESI et un chef de garde n'est pas une obligation légale il s'agit d'une obligation que nous avons auprès de nos assureurs. C'est à moi en tant que chef de site de décider si nous pouvons effectuer ces manœuvres sans ESI ou non, et donc de décider si nous prenons ce risque financier ou non. Mais les opérations restent possibles.

L'organisation sur l'ensemble du site va être modifiée d'ici Mars 2024, il est cependant trop tôt pour en parler aujourd'hui.

Monsieur Veyret : Le service diagnostiqueur est mené à disparaître si demain nous devons passer à une astreinte extérieure. Nous perdrons alors beaucoup de connaissances.

Monsieur Etienne : Sanofi exploite un autre site de chimie à Aramon qui fonctionne sur un système d'astreinte, il faut que nous uniformisions le fonctionnement des deux sites mais nous n'avons pas encore tranché sur le système que nous allons choisir. Sur le site d'Aramon il n'y a pas de diagnostiqueur ni d'arrêt.

Monsieur Raz : Les diagnostiqueurs sont intégrés au PPI. Aramon est peut-être sur un système d'astreinte qui connaît bien le site. Sur Sanofi ce serait une erreur de se priver des diagnostiqueurs au vu des délais d'intervention. Nous demandons à la direction de bien y réfléchir.

Madame la Sous-Préfète : Lors de la prochaine CSS les décisions prises seront donc présentées ?

Monsieur Etienne : Oui.

Monsieur Aillaud : Je précise qu'en réalité nous avons seulement 61 ESI réellement valide à date (la validation nécessite 3 recyclages obligatoires). Les ESI sont principalement des CDI donc la diminution du personnel en CDI va diminuer le nombre d'ESI.

Monsieur Veyret : Concernant les suppressions de postes l'année prochaine il y aurait 55 salariés en moins donc combien d'ESI en moins ?

Monsieur Etienne : Il y aura certes moins de salariés mais des bâtiments vont également être fermés ce qui réduit les risques.

Diapo 13 : Par le passé nous rencontrions des dysfonctionnements sur une sirène les lendemains de pluie. Cela a été réparé et nous avons équipé les sirènes de haut-parleurs afin que des messages puissent être diffusés directement par ce biais.

Diapo 15 : Nous avons une procédure de renfort mutuel avec Arkema Saint-Auban sur les émulseurs : s'il y a le feu chez eux nous y allons en renfort et inversement. Nous allons également nous former les uns chez les autres.

Diapo 16 : Des échanges ont eu lieu concernant les mesures de sûreté mises en œuvre par l'exploitant sur et autour du site. Ces échanges dont les détails ne sont pas retranscrits dans le présent compte rendu ont porté sur les moyens d'alerte et d'intervention en cas d'attentat, sur les mesures de surveillance sur et hors site, ainsi que les contrôles menés sur le personnel amené à intervenir sur site. La thématique sûreté est une thématique prise en compte par l'exploitant en étroite collaboration avec les différents acteurs compétents.

Diapo 19 :

Monsieur Brunaux : Nous avons eu une inspection la semaine dernière et j'ai relevé une non-conformité sur le système de détection de fuites de fluide frigorigène. L'absence de système de détection n'a pas engendré de conséquences jusqu'à présent mais il faut absolument qu'il y en ait un qui soit mis en place.

Monsieur Etienne : Nous avons rencontré des difficultés techniques pour le mettre en place.

Précisions post CSS : ce sujet est traité entre l'inspection et la DREAL dans le cadre des suites d'inspection. Les suites d'inspection seront publiées en ligne, à disposition de tous.

Diapo 22 : Notre objectif concernant la source de notre électricité est largement atteint puisque nous sommes déjà à 100 % d'énergie renouvelable.

Diapo 23 : Sur l'ensemble de l'activité nous arrivons à traiter ou à recycler 62% de nos déchets.

Diapo 24 : concernant les thématiques environnement et énergie nous allons au-delà des objectifs fixés par le groupe.

Madame la Sous-Préfète : Concernant les économies d'eau êtes-vous arrivés au maximum de vos capacités ?

Monsieur Etienne : Cela nécessiterait beaucoup d'énergie pour continuer de s'améliorer pour des économies d'eau peu conséquentes.

Monsieur Brunaux : Nous avons demandé à Sanofi de travailler sur la problématique sécheresse, notamment en anticipation des démarches menées au niveau départemental, interdépartemental et ministériel. Dans ce cadre SANOFI a :

établi un bilan de ses consommations poste par poste, en précisant notamment les consommations fatales (sécuritaires, réglementaires [incinérateur, défense incendie, Tour Aéro Réfrigérantes...])

détaillé les actions de réductions mises en œuvre depuis 15 ans,

détaillé les actions de réduction conjoncturelles envisageables en période de crise sécheresse, justifier des actions de réduction structurelles prévues,

Monsieur Veyret : Est-ce que les pics de pollution entraînent des conséquences pour les sites ?

Monsieur Brunaux : Concernant la qualité de l'air. Le système est le même que concernant la sécheresse. Le préfet prend des arrêtés d'urgence. Toutefois, les phase d'alerte ou de crise « pollution de l'air » ne sont que rarement déclenchés dans le 04 et d'autre part Sanofi ne rentre pas dans les critères soumettant les sites à l'application de ces arrêtés (pas un gros émetteur de poussières ou de COV).

Monsieur Veyret : Concernant les rejets aqueux y-a-t 'il une régulation du débit en fonction des rejets du Buech ?

Monsieur Brunaux : A l'heure actuelle, rien de spécifique n'est réglementé dans l'arrêté préfectoral du site. La réglementation nationale impose de prendre en compte la sensibilité du milieu et l'exploitant doit donc adapter ses rejets en fonction des capacités du milieu récepteur à accepter les rejets en conservant un bon état chimique et écologique. Ces obligations découlent de la prise en compte de la directive cadre sur l'eau.

En l'absence d'enjeu identifié (plainte, mauvais état des masses d'eau caractérisée, pollution identifiée...), l'exploitant doit respecter les valeurs limites d'émission fixées dans son arrêté préfectoral et dans les arrêtés ministériels applicables.

Actions de l'Inspection des Installations Classées

M. Brunaux : présente un diaporama (en annexe). Il rappelle le rôle de la DREAL (inspection du site, instruction des dossiers de modification d'activité notamment). Il détaille ensuite les instructions et inspections menées ces deux dernières années.

Diapo 3 : Le site de Valernes a été intégré au suivi du site de Sanofi.

L'action RSDE est clôturée : Sanofi n'a pas identifié de nouvelles substances rejetées, présentant un impact et qui nécessitent un suivi.

Concernant les rejets de DCM pour lesquels des dépassements des valeurs limites d'émissions ont été observés, ils ont été immédiatement stoppés, les effluents concernés étant évacués en tant que déchets

à l'extérieur du site. Un plan d'action a ensuite été mis en place pour étudier la réintégration progressive de ces effluents dans les rejets du site. A ce jour, les conditions ne sont pas réunies pour la réintégration des effluents chargés en DCM dans les rejets du site.

Concernant le plan de défense incendie qui a fait l'objet d'une inspection au mois de novembre, ce dernier est de bonne qualité, tant sur le fond que sur la forme. Quelques éléments doivent être retravaillés mais les moyens actuels de l'exploitant sont tout à fait adaptés au scénario majorant.

Diapo 5 : Pour le moment la Durance n'a pas été concernée par le déclenchement d'une alerte sécheresse (gérée par un arrêté cadre interdépartemental).

Suites de la cessation d'activité de Valernes : la remédiation continue sur la zone nord sur laquelle nous allons fixer de nouvelles prescriptions de suivi.

L'arrêté qui accompagnera le changement d'exploitant (prévu en décembre) inclura des modifications permettant d'acter des modifications mineures relatives aux modifications d'activités non substantielles présentées par l'exploitant en 2023 et instruites par la DREAL en conservant une base réglementaire unique et à jour.

Diapo 6 : Du fait de son activité d'incinération de déchets dangereux l'exploitant doit mettre en place un plan de surveillance de l'environnement, nous lui avons demandé de le mettre à jour.

Diapo 8 : Une problématique majeure apparaît au niveau national concernant les PFAS, des polluants perfluorés peu ou pas biodégradables et qui tendent à s'accumuler dans le milieu. Une démarche nationale de recherche de ces polluants a été lancée, et concerne en particulier SANOFI et tant qu'industriel de la chimie. Un état des lieux doit donc être réalisé par l'exploitant et transmis à la DREAL. Cet état des lieux servira ensuite à une éventuelle modification des contraintes réglementaires sur ces substances.

Monsieur Veyret : Concernant les livraisons, des contrôles sont-ils effectués sur les livreurs qui entrent sur le site ?

Monsieur Etienne : Nous faisons appel à des entreprises qui ont des qualifications spécifiques et des procédures qui correspondent à nos attentes.

Monsieur Veyret : Le DMF (diméthyle formaldéhyde) fait-il l'objet d'un suivi de la part de la DREAL ?

Monsieur Brunaux : L'ensemble des produits chimiques sont soumis aux règlements CLP et REACH. Considérant le nombre de produits chimiques présents sur site, le contrôle ne peut être envisagé que par sondage. Une inspection spécifique produits chimiques a d'ailleurs été menée en 2022 chez SANOFI. Si un produit particulier soulève un doute quant à sa bonne gestion, une inspection spécifique peut être réalisée afin de vérifier les conditions de stockage, d'utilisation, et la présence des autorisations nécessaires à son emploi.

Monsieur Veyret : Nous constatons un retour en arrière concernant les types de produits utilisés. Qui décide quels types de produits sont utilisés dans les process ?

Monsieur Brunaux : Ce sont des décisions internes à Sanofi, la DREAL ne peut que regarder si le choix est conforme à la réglementation.

Monsieur Etienne : Le choix de l'utilisation des DMF découle d'une problématique de nettoyage (les autres solvants ne sont pas efficaces pour le nettoyage, ce qui pourrait générer des problèmes de contaminations d'un lot sur l'autre). Lorsqu'il est possible de le substituer nous le faisons.

Monsieur Veyret : Concernant l'incinérateur, tous les éléments sont-ils surveillés par la DREAL ?

Monsieur Brunaux : Sans être en mesure de garantir que 100 % des points présentant des rejets (diffus notamment) sont captés et reliés à l'incinérateur, la quasi-totalité des flux (notamment comportant des COV) sont captés, canalisés et reliés à l'incinérateur. L'arrêté préfectoral du site liste également d'autres points de rejets qui sont surveillés (colonnes, installations de combustion). Le site est plutôt exemplaire sur ce point (captation et traitement des rejets), le système de surveillance mis en place est assez robuste.

PRESENTATION DU PPI ET RETOUR D'EXPERIENCE DE L'EXERCICE DU 15/11/2022

M. Gally (SIDPC04) présente un diaporama (en annexe).

Diapo 9 : Le scénario chlore est maintenu dans le PPI car un jour le site pourrait vouloir en stocker de nouveau.

Monsieur Bertorello : Concernant le bouclage routier, les ESI pourraient-ils passer aisément les bouclages gendarmerie pour se rendre sur site ?

Monsieur Lœzier : La brigade de Sisteron est au courant qu'il faut laisser passer les gens qui ont des badges.

Diapo 14 : La prochaine révision du PPI intègrera FR Alerte.

Monsieur Veyret : Pourrait-on faire ces exercices la nuit et le week-end ? Dans la réalité nous ne choisirons pas le jour où ça va arriver.

Monsieur Gally : Sur un exercice de cette ampleur c'est compliqué mais je note la remarque.

Madame la Sous-Préfète : Un exercice un samedi matin pourrait être intéressant.

Monsieur Clares : la nuit il y a peu d'enjeux population. Donc pourquoi pas réaliser un exercice PPI réduit pour tester les services de l'état.

Monsieur Nironi : Nous avons moins de problèmes la nuit et le week-end. Sur la partie PPI il n'y a pas une grande différence entre la nuit le jour et la semaine.

Monsieur Brunaux : Dans l'ensemble des plans d'urgences (PPI, POI, PDI), l'exploitant doit justifier des temps d'intervention, et de la disponibilité des ressources humaines sur la base du cas le plus défavorable (en général, nuit et weekend).

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 11h30.

La Présidente de la CSS

Marie-Paule DEMIGUEL
Sous-préfète de Forcalquier



